



**Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY**

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire d'INITIATIV' Retraite 57 du 4 avril 2023**

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association INITIATIV' Retraite 57 s'est tenue le mardi 4 avril 2023 à l'Espace Sports et Loisirs à REMILLY.

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président d'INITIATIV' Retraite 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents et les remercie pour leur participation à cette rencontre annuelle.

### **Présentation de la tribune**

- Daniel PONTISSO, Président,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président,
- Roger JACOB, Trésorier.
- Michel MATHIOTTE, Vérificateur aux comptes.

Le Président salue et remercie tout particulièrement les invités qui honorent de leur présence l'Assemblée Générale :

- Monsieur Raymond CLEMENT, Président d'INITIATIV' Retraite d'Alsace et délégué régional de la Fédération Nationale,
- Monsieur Michel THOMAS représentant José THIRION, Président d'INITIATIV' Retraite 55,
- Monsieur Gilbert ECKER représentant Claude DESALME, Président de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle.

Il tient également à présenter les excuses des invités déjà retenus par d'autres engagements :

- Madame Evelyne VERPILLER, Présidente d'INITIATIV' Retraite 51-08,
- Monsieur Gilles CHANDUMONT, Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Lorraine,
- Monsieur CAZELLES et Madame BEAUDOIN-POIRIER, respectivement Directeur Général et Directrice de la communication et des ressources humaines du Crédit Agricole de Lorraine,
- Messieurs Christian SONDAG et Philippe DESSERTENNE, Président et Directeur Général de la coopérative agricole LORCA.

Le Président exprime ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie et fait également état d'un nombre important de décès survenus depuis la tenue de la dernière Assemblée Générale.

En leur mémoire, il invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si elle réunie au moins 15% des membres actifs, en l'occurrence 147. Comme la liste de présence fait apparaître que sur les 980 membres actifs, 208 d'entre eux sont présents ou représentés, le quorum est donc atteint et que dès lors l'Assemblée peut effectivement valablement délibérer.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément à la convocation adressée par voie postale à l'ensemble des membres actifs le 9 mars 2023, le Président déclare ouverte la 34<sup>ème</sup> Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

Il propose Jean-Paul BARBIER comme secrétaire de séance, Agnès GRANDGIRARD et Fabienne SABBADINI en qualité de scrutatrices.

*L'Assemblée Générale valide la proposition du Président.*

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale constitué comme suit :

- 1 - Approbation du compte rendu des Assemblées Générales du 5 mai 2022**
- 2 - Rapport d'activité de l'année 2022**
- 3 - Rapport financier de l'année 2022**
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 5 - Approbation des comptes de l'année 2022 et quitus au Conseil d'Administration**
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant**
- 7 - Rapport de la Commission environnement du retraité**
- 8 - Parole aux participants**

**Conférence "Vie affective et sexualité : un bon ménage ?" par Madame GOURIER, sexologue.**

### **1) Approbation du compte rendu des Assemblées Générales du 5 mai 2022**

Les comptes rendus de l'Assemblée Générale ordinaire de l'exercice 2020 et de l'Assemblée Générale extraordinaire ont été mis à la disposition des adhérents sur le site Internet de l'Association.

Par ailleurs, des exemplaires de ces comptes rendus restent à la disposition des adhérents.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de l'approbation de ces deux comptes rendus.

*L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ces deux documents.*

### **2) Rapport d'activité de l'année 2022**

#### **2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2022 soit les 18 mars, 28 mars, 24 mai et 15 décembre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à Pont à Mousson,
- Assemblée Générale de la FRANE à Chaumont,
- Assemblée Générale d'INITIATIV' Retraite 54-88 à Nancy,
- Assemblée Générale d'INITIATIV' Retraite 55 à Verdun,
- Assemblée Générale d'INITIATIV' Retraite 51-08 à Reims,
  - Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à Schiltigheim,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à Baronville,
- Réunion régionale d'INITIATIV' Retraite à Metz, Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à Vandoeuvre les Nancy.

Le Président tient également à rappeler l'intervention régulière de Franklin FRERES, webmaster de l'Association, qui gère le site INTERNET en y intégrant photos, articles et comptes rendus divers et invite les adhérents à le consulter sans retenue.

## **2.2. Activités de l'Association en 2022**

### Informations à destination des adhérents

Dans ce domaine, le Président ne manque pas de rappeler la diffusion trimestrielle à tous les adhérents de la revue "**LE CHENE VERT**" dont le contenu reste toujours particulièrement apprécié.

En complément des informations en provenance la Fédération Nationale, un bulletin d'information a été adressé, courant janvier 2022, à l'ensemble des adhérents.

Il profite de rappeler, une fois de plus, que les colonnes du bulletin sont ouvertes à tous les adhérents au titre d'articles à caractères généraux intéressant l'ensemble des retraités.

En outre et pour coller au plus près à l'actualité, des newsletters sont régulièrement adressées aux adhérents qui disposent d'une adresse mail.

### Voyages des amicalistes

Le Président apporte également quelques informations sur le déroulement du voyage en Baie de Somme qui s'est déroulé du 26 au 28 août 2022.

Les 42 voyageurs qui participaient à cette sortie se sont déclarés particulièrement satisfaits du contenu du programme et de l'organisation mise en place à cette occasion.

Il profite du moment pour rappeler l'organisation en cours d'un voyage de 2 jours à destination de Bruges et de Bruxelles les 4 et 5 juin 2023 et invite les personnes intéressées à s'inscrire rapidement compte tenu du nombre limité de places encore disponibles.

## **2.3. Rapport moral du Président**

*Chers Amis Retraités,*

*L'année 2022 s'est terminée sur des temps qui ne suscitaient guère l'enthousiasme.*

*Mais ne nous laissons pas envahir par les souvenirs de ces événements qui ont peuplé les jours qui viennent de se terminer, guerre en Ukraine, pandémie, pouvoir d'achat, inflation, coût de l'énergie, dérèglement climatique ...*

*Bien sûr, rien n'a changé, ces nuages sont toujours là et continueront d'alimenter la sphère médiatique dans laquelle nous vivons tous. Mais ils n'ont pas à occulter ce qui est l'essentiel de notre vie.*

*Nous retraités avons des activités, des engagements familiaux, associatifs ou autres. Ils sont le sel de notre vie, nous enrichissant des contacts avec nos proches, nous permettant de participer à la vie de la société.*

*Faisons en sorte de ne pas permettre à l'omniprésence de ces nuages noirs de nous en détourner, ce qui peut conduire certains d'entre nous au repli sur soi et à l'isolement.*

*Ayons des projets, rencontrons nous.*

*Pour ce qui concerne notre association, pour la faire vivre nous nous appuyons sur nos partenariats.*

*Avec MUTUALIA :*

*Les décisions difficiles qui ont été prises ces deux dernières années ont porté leurs fruits.*

*Nos résultats "prestations/cotisations" sont tout à fait corrects. Les fortes augmentations des prestations dues principalement au 100 % santé se sont moins ressenties sur 2022 et de ce fait l'augmentation de la cotisation subie pour 2023 reste tout à fait correcte et reste sous le taux de l'inflation.*

*Nos tarifs sont tout à fait compétitifs face à la concurrence. Je vous rappelle que MUTUALIA est une des seules mutuelles à faire des contrats "groupe" à des retraités alors que d'autres assureurs proposent des contrats individuels ce qui leur permet d'avoir une bonne variable d'ajustement.*

*Avec GROUPAMA :*

*La convention a été dénoncée avec date d'effet du 1er janvier 2023.*

*Nous bénéficierons donc encore pour 2022 du soutien financier de 1 € par adhérent.*

*Lors de notre dernière Assemblée Générale, je vous disais que nous devions valider une nouvelle convention qui nous avait été proposée. Après rediscussions, nous n'avons pas signé et avons retravaillé le document que nous allons leur soumettre.*

*Nous souhaitons vivement aboutir à un accord dans un intérêt réciproque.*

*Notre Fédération Nationale nous a financé une action de développement à hauteur de 50 %.*

*Pour nous faire connaître, nous avons réalisé un envoi de 400 lettres à de futurs retraités.*

*Ces personnes ont été sélectionnées en fonction de leur année de naissance. Nous dirons que le résultat de cette opération est plus que moyen.*

*Avec nos dirigeants politiques nous avons toujours les mêmes attentes.*

*Nos demandes ne tendent pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable. Nous suggérons que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée uniquement sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des actifs. C'est toujours le statu quo.*

*Avec nos instances nationales, nous continuerons de la demander car elle est logique et équitable.*

*Ce serait une erreur de penser que nous allons nous résigner au mauvais sort qui nous a été réservé.*

*Nous ne cesserons pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui nous semblent justes.*

*Notre pouvoir d'achat a été une fois de plus amputé et, cela est souvent oublié, les retraités n'ont aucun moyen de revenir à meilleure fortune « l'amputation est définitive ».*

*Nous sommes conscients des efforts et sacrifices nécessaires pour le bien de notre Pays.*

*Les retraités, comme les autres catégories, participeront à la réalisation de cette ambition mais ne veulent pas être seulement des variables d'ajustement.*

*Pour nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur "INITIATIV' Retraite" mais en contrepartie celle ci doit pouvoir compter sur nous, les associations de base.*

*C'est pour cette raison que nous devons encore développer INITIATIV' Retraite 57.*

*Pour ce faire, nous devons faire connaître notre association au plus grand nombre.*

*Aujourd'hui, le meilleur moyen d'y arriver est de disposer d'un réseau.*

*En sciences humaines et sociales, l'expression réseau social désigne un agencement de liens entre des individus constituant un groupement qui a un sens : la famille, les collègues, un groupe d'amis, une communauté, etc.*

*Je souhaite donc que nous engagions cette démarche qui pourrait être celle d'ouvrir un compte facebook.*

*Les amis de mes amis sont mes amis.*

*Je vous informe que notre association a compté plus de 1000 membres lors de précédentes A.G., et qu'aujourd'hui, nous sommes 980 avec la répartition suivante :*

<i>Coopération</i>	<i>378</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>259</i>
<i>MSA + CAAAM</i>	<i>77</i>
<i>Groupama</i>	<i>27</i>
<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>41</i>
<i>Autres OPA et divers</i>	<i>198</i>

*Le travail effectué par Michel MATHIOTTE est remarquable mais, malgré les nouvelles adhésions nous n'arrivons pas à progresser car nous enregistrons beaucoup de décès.*

*Je tiens cependant à vous rappeler qu'en 2000 notre association ne comptait que 188 adhérents.*

*Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il les mérite bien.*

*J'arrive au terme de ce rapport où je me suis efforcé de mettre l'accent sur des sujets importants à mes yeux.*

*Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive.*

*Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route.*

*Merci pour votre écoute.*

### **3) Rapport financier de l'année 2022**

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan arrêté au 31 décembre 2022
- le compte de résultat de l'exercice 2022

Le compte de résultat fait apparaître un montant positif de 5 802,45€.

Ce résultat résulte essentiellement d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

*En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.*

### **4) Rapport des vérificateurs aux comptes**

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, vérificateur aux comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Denis PIDOLLE et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

*Le Président remercie ses collègues pour le sérieux qu'ils ont apporté dans l'exécution de leur mission.*

### **5) Approbation des comptes de l'année 2022 et quitus au Conseil d'Administration**

Sur proposition du Président et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'Assemblée accepte de s'exprimer sur ce point par un vote à main levée.

*C'est à l'unanimité que l'Assemblée :*

- *approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2022,*
- *donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022.*

### **6) Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant**

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, le Président rappelle qu'il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration. Sont renouvelables en 2022 : Jean-Louis BANNIER, Jean-Paul BARBIER, Roger JACOB et Thierry MAYER.

Avant de soumettre à l'Assemblée la résolution propre à ce point de l'ordre du jour, le Président précise que les 4 administrateurs sortants sollicitent le renouvellement de leur mandat et que par ailleurs, il n'a pas été saisi de candidature pour occuper un poste au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

En conséquence, le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat des 4 administrateurs sortants désireux de poursuivre leur activité au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

*A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition du Président.*

*En conséquence, Jean-Louis BANNIER, Jean-Paul BARBIER, Roger JACOB et Thierry MAYER continueront à siéger au sein du Conseil d'Administration d'INITIATIV' Retraite 57 pour une nouvelle période de 3 ans.*

### **7) Rapport de la Commission environnement du retraité**

Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'Association, développe les principaux points d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intervention porte sur les sujets suivants :

### **Revalorisation des retraites**

*Les retraites complémentaires ont enregistrées une augmentation de 5,12% au 1er novembre 2022. Les retraites de base ont augmenté de 1.10% le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de 4% le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Pour 2023, une première augmentation de 0.80%. est intervenue avec effet au 1<sup>er</sup> janvier. L'inflation en 2023 ne ralentissant pas, on peut espérer une deuxième augmentation pour les retraites de base en juillet 2023.*

**Rappel des taux CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

*Référence : Revenu Fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021).*

*Les seuils de référence ont été augmentés de 1.60% par rapport à 2022.*

*Si vous avez été concernés par un changement de taux, celui-ci a été appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

### **Impôts sur les revenus de 2022**

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source est effectif.*

*Le taux de prélèvement effectué est calculé en fonction des revenus déclarés en mai ou juin et appliqué au 1er septembre pour une période d'un an.*

*Pour 2023, les dates limites de déclaration des revenus 2022 sont :*

*- 8 juin 2023 (département de la Moselle) pour les déclarations en ligne.*

*- 22 mai 2023 pour l'envoi des déclarations papier (date de la poste).*

*Petit rappel : les déclarations doivent être faites par internet, sauf pour les ménages n'étant pas reliés à internet ou situés en zone blanche. Une tolérance est admise pour les personnes dont le domicile est connecté mais qui s'estiment incapables de déclarer en ligne (personnes âgées dépendantes, handicapées etc...).*

*Les récalcitrants sont passibles d'une amende de 15,00 € au second manquement.*

*Pour les déclarations en ligne ou papier, si les montants sont exacts et que vous n'avez pas de corrections à apporter ou que les montants concernant les crédits ou réductions d'impôts sont corrects, vous n'avez plus l'obligation de confirmer cette déclaration ou de renvoyer le formulaire papier. L'Administration fiscale enregistrera automatiquement votre déclaration à la date limite de dépôt.*

*En ce qui concerne les revenus exceptionnels, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (revenus 2020), seul la formule du quotient peut être retenue.*

*Les tranches d'imposition ainsi que l'ensemble des références par rapport au revenu fiscal ont été revalorisés de 5.40%. Cette augmentation devrait permettre une réduction de l'impôt variable suivant le revenu fiscal.*

*En cas de modification significative de vos revenus en 2023 par rapport à 2022, la possibilité de modifier vos taux d'imposition a été assouplie.*

*Une nouvelle déclaration d'occupation et de loyer est obligatoire depuis le 1er Janvier 2023. Elle concerne tous les propriétaires de locaux à usage d'habitation. Elle doit permettre à l'administration d'identifier les locaux susceptibles d'être soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ceux assujettis à la taxe annuelle sur les locaux vacants. Elle doit se faire uniquement en ligne, en cas de difficulté, contacter le service des impôts dont dépend votre bien. Elle doit être renouvelée chaque année sauf si aucun changement n'est intervenu depuis la dernière déclaration.*

*En cas de manquement ou de fausse déclaration, une amende de 150,00€ sera appliquée.*

### **Produits Financiers**

*Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, les produits financiers sont soumis à une taxe unique (PFU) au taux de 30% lors de leur encaissement.*

*Cette taxe se décompose de la façon suivante :*

*- Prélèvements sociaux = 17.20%*

*- Impôts = 12.80%*

*Ces taux s'appliquent sur les montants bruts perçus.*

*L'option permettant de soumettre ces produits financiers à l'impôt sur le revenu est toujours en vigueur si cela est plus favorable. Dans ce cas vous pourrez déduire les frais financiers s'y rapportant ou bénéficier des abattements prévus (dividende principalement).*

*Les impôts retenus lors de l'encaissement de ces produits seront alors diminués de votre impôt calculé. Vous avez toujours la possibilité de ne pas soumettre les produits financiers à l'impôt sur le revenu (12.80%) en faisant une déclaration sur l'honneur près de votre organisme financier avant le 30 novembre 2023 pour les produits perçus en 2024. Votre revenu fiscal de référence ne doit cependant pas dépasser 25 000€ pour une part ou 50 000€ pour un couple.*

#### **Anciens combattants**

*Rappel des dispositions de l'article 158 de la loi des finances 2020.*

*Les veuves âgées de plus de 74 ans dont le conjoint percevait la retraite d'ancien combattant, ont droit à une demi part supplémentaire de quotient familial même si le mari est décédé avant ses 74 ans.*

*Montant de la retraite des anciens combattants au 1er janvier 2023 : 810,68€ par an.*

#### **France Services**

*France Services, c'est le retour du Service Public au cœur des territoires.*

*L'objectif est de permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique (remplir sa déclaration de revenus sur internet, demande de carte grise, demande d'APL...).*

*Les espaces France Services sont animés par des agents formés par les opérateurs partenaires qui ont pour mission de délivrer gratuitement un premier niveau d'information et d'accompagnement numérique.*

*Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour son intervention.*

### **8) Parole aux participants**

Aucune demande de parole n'a été sollicitée.

*Le Président remercie à nouveau les différents intervenants ainsi que tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la bonne marche de l'Association.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2022.

-----

### **Conférence "Vie affective et sexualité : un bon ménage ?" par Madame GOURIER, sexologue**

Proposée dans le programme annuel de l'Association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT Lorraine) une conférence, animée par une sexologue sur le thème "Vie affective et sexualité : un bon ménage ?", a complété les travaux statutaires de la matinée.

Madame GOURIER qui animait le débat a su maintenir une grande attention de la part de son auditoire qui s'est traduite par quelques échanges verbaux au terme de son intervention.

*Le Président a vivement remercié Madame GOURIER pour l'intérêt qu'elle a su susciter chez les participants.*

-0-0-0-0-0-0-0-